

# 3minutes.

*L'essentiel d'ameli.fr pour les médecins*

## # REGARD

### SANTÉ ET PRÉVENTION

**Marine Jeantet : « Nous souhaitons inciter les entreprises à agir sur l'absentéisme lié aux conditions de travail »**



Dans le cadre de sa mission de prévention des risques professionnels, l'Assurance Maladie a lancé fin 2017 une expérimentation en direction de 5 grandes entreprises ayant un niveau d'absentéisme atypique. Objectif : amener ces entreprises à prendre conscience que les conditions de travail peuvent avoir un lien avec leur absentéisme et les inciter à agir en prévention. Entretien avec Marine Jeantet, directrice des risques professionnels à la Cnam, pour comprendre la finalité de la démarche et les questions qui l'entourent.

## # DÉCRYPTAGE

### SANTÉ ET PRÉVENTION

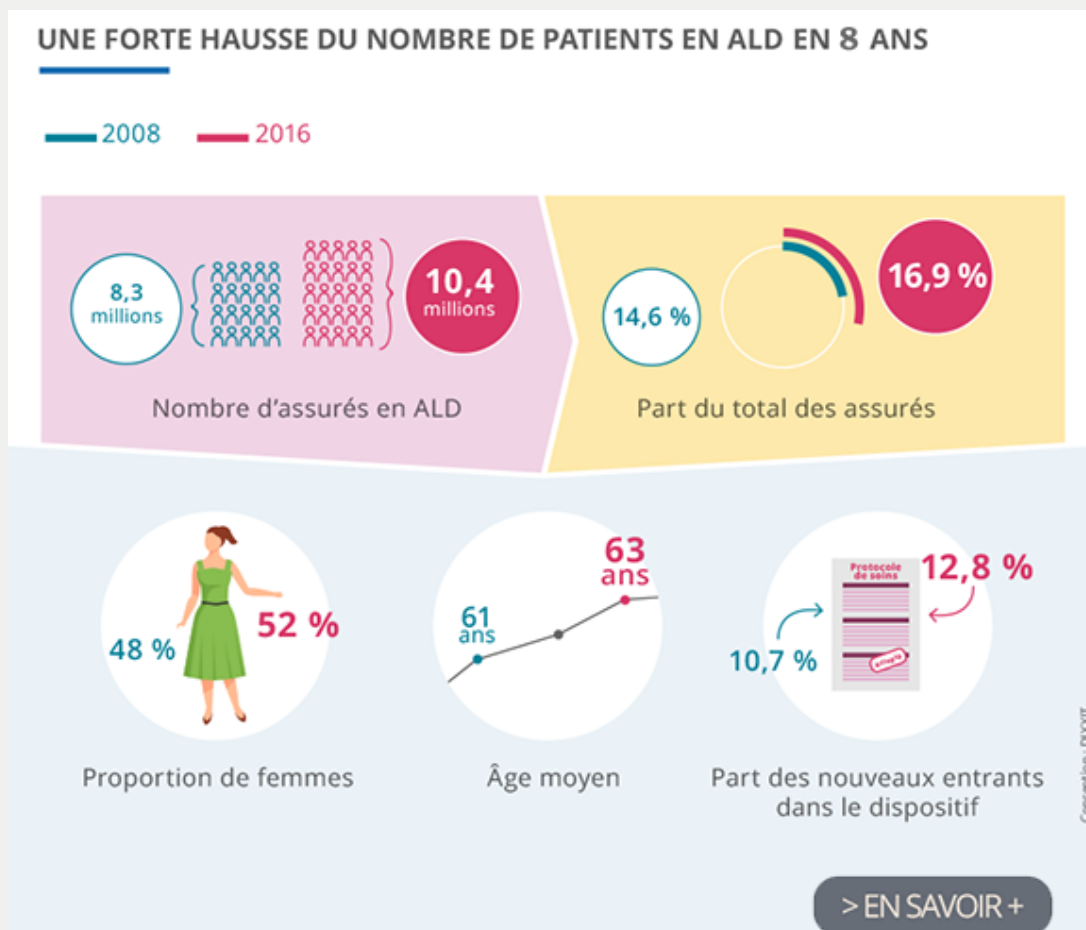


**Comment renforcer le suivi des patients asthmatiques ?**

Proposé en concertation avec la Société de pneumologie de langue française, la Fédération française de pneumologie et l'association de patients Asthme et allergies, le service sophia asthme, expérimenté depuis 2014, va être généralisé à l'ensemble de la métropole à partir du mois de mars. L'objectif ? En soutien du suivi médical, aider les personnes concernées à contrôler leur maladie et, ainsi, améliorer leur qualité de vie au quotidien. Au cœur du dispositif, les médecins pourront prochainement échanger sur le sujet avec un délégué de l'Assurance Maladie.

## # EN IMAGES

### 10,4 millions de personnes concernées par une affection de longue durée en 2016



Source : Assurance Maladie.

## # EN PRATIQUE

### TEXTES DE RÉFÉRENCE

### Quel mécanisme pour compenser la hausse de la CSG ?

La hausse de la CSG impacte les revenus des médecins de secteur 1 qui bénéficient déjà d'une prise en charge d'une partie de leurs cotisations famille. Le mécanisme de sa compensation est un des deux principaux sujets des [négociations ouvertes le 18 janvier 2018](#) entre l'Assurance Maladie et les syndicats représentatifs des médecins libéraux. Le 25 janvier, un groupe technique a permis de leur présenter les scénarios envisagés.

À l'issue de ce groupe de travail, un consensus semble se dégager autour d'une solution garantissant au mieux la neutralité financière aux médecins et susceptible d'être mise en place dès 2018. L'accord qui sera trouvé donnera lieu à la signature d'un avenant à la convention médicale.

## Dépistage organisé du cancer colorectal : fin du contrat transitoire pour les médecins traitants

Les contrats transitoires de rémunération de l'amélioration des pratiques dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer colorectal (DOCCR) sont résiliés pour 2018. En effet, dans le cadre de rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), l'[indicateur dédié au dépistage du cancer colorectal](#), intégré dans la convention médicale signée en 2016, est entré en vigueur au 1er janvier 2017. La rémunération de l'exercice 2017 sera effectuée dans le cadre de la Rosp versée en avril 2018. Ce contrat de rémunération des médecins traitants avait été provisoirement instauré en 2015 dans l'attente de l'intégration d'un nouvel indicateur spécifique dans la Rosp.

### PRISE EN CHARGE

## Expérimentation de la prise en charge de la psychothérapie par l'Assurance Maladie

Les troubles de la santé mentale sont très répandus en France (7,2 millions de personnes concernées en 2015 (1)). Ils sont d'intensité légère à modérée dans la majorité des cas et essentiellement pris en charge par le médecin généraliste. Pour ces patients, la psychothérapie est préconisée en première intention par les recommandations françaises et internationales (efficacité comparable aux médicaments) (2). Cependant, le non-remboursement est un frein à son accès. L'Assurance Maladie expérimente, à partir de mars 2018, dans 3 départements (Haute-Garonne, Morbihan et Bouches-du-Rhône), le remboursement de la psychothérapie pour les patients de 18 à 60 ans présentant des troubles en santé mentale d'intensité légère à modérée. Adressés par leur médecin traitant, ces patients seront pris en charge par les psychologues cliniciens ou psychothérapeutes agréés par les ARS, en coordination avec les psychiatres.

(1) [Rapport Charges et produits de l'Assurance Maladie au titre de 2018](#).

(2) HAS, Recommandation de bonnes pratiques, [Épisode dépressif caractérisé de l'adulte : prise en charge en soins de premier recours](#), octobre 2017 ; et NICE, Clinical guideline, [Depression in adults: recognition and management](#), october 2009.

**ameli.fr**

> VOTRE CAISSE

> ESPACE PRO

> VOTRE  
CONVENTION

> GÉRER VOTRE  
ACTIVITÉ

> EXERCER AU  
QUOTIDIEN

> VOUS FORMER  
ET VOUS  
INFORMER

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, [cliquez ici](#) pour vous désabonner.  
Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Ces droits s'exercent auprès du Directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement